



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 140<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 25-29 juin 2007

---

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

CE140/7 (Fr.)

4 mai 2007

ORIGINAL : ANGLAIS

### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OPS

#### Demandes reçues

1. Conformément aux *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales*, « Le Comité exécutif, après avoir considéré les recommandations du Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration, décidera si une ONG doit être admise à des relations de travail officielles avec l'OPS. »
2. Aucune demande d'ONG souhaitant entrer en relations officielles avec l'OPS n'a été reçue à la date du 31 janvier 2007 – date limite pour les demandes à prendre en considération en 2007.

#### Revue des organisations non gouvernementales (ONG) en relations officielles avec l'OPS

3. Le paragraphe 5 des *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales* stipule que « Le Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration examinera normalement la collaboration avec chaque ONG avec laquelle l'OPS entretient des relations officielles de travail tous les quatre ans et, en fonction des résultats des plans de travail biennaux et des activités entreprises au cours de la période sous examen et du plan de travail proposé pour la période de quatre ans suivante, fera une recommandation au Comité exécutif sur la désirabilité de maintenir ces relations. »
4. Le Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration a tenu une réunion privée pour revoir la collaboration avec la Confédération médicale d'Amérique latine et des Caraïbes (Confemel), en fonction des critères établis dans *les Principes*

*régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales.*

**Recommandation**

5. En fonction de son examen de la documentation soumise par le Secrétariat et de l'information obtenue de Confemel, le Sous-Comité a décidé de recommander au Comité exécutif que les relations officielles entre l'OPS et la Confédération médicale d'Amérique latine et des Caraïbes (Confemel) soient interrompues en gardant à l'esprit qu'il pourrait être souhaitable d'envisager la reprise de relations officielles à l'avenir du fait que l'OPS semblait intéressée à poursuivre des relations avec l'ONG. Le Sous-Comité a encouragé le Secrétariat à rester vigilant et à faire des efforts pour assurer que tous les ONG en relations officielles avec l'OPS s'acquittent de leurs engagements vis-à-vis de l'Organisation.

- - -